



Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT – Réunion extraordinaire
de l'École internationale du Phare

N° de la résolution ou
annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE RÉGION-DE-SHERBROOKE
ÉCOLE INTERNATIONALE DU PHARE

Procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil d'établissement tenue le
Lundi 17 octobre 2016 à 19 h, à l'École internationale du Phare

MOT DE BIENVENUE

1. PROCÉDURES STATUTAIRES

CÉ 16-10-17/01 1.1 PRISE DE PRÉSENCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM (art. 61)

ÉTAIENT PRÉSENTS

Audet, Caroline, parent
Djibrillou, Moussa, parent
Franchomme-Fossé, Violaine, parent
Lachance, Josée, parent
Lambert, Véronique, parent
Stringer, Sonya, parent
Bérard, Élisabeth, enseignante
Giguère, Lucie, enseignante
Parr-Boucher, Ève-Marie, enseignante
Petitclerc, Geneviève, enseignante
Gaboury-Le Coq, Gaëlle, élève
Lapointe, Thomas, élève
Groleau, Marie-Ève, secrétaire d'école
St-Gelais, Jean-Guy, communauté

PARTICIPAIT ÉGALEMENT

Levasseur, Patrick, directeur

ÉTAIENT ABSENTS

Beauregard-Dionne, Maxim, commissaire
Labiberté, Françoise, conseillère en orientation



Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT – Réunion extraordinaire
de **l'École internationale du Phare**

N° de la résolution ou
annotation

CÉ 16-10-17/02 1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Lucie Giguère, et appuyé par Josée Lachance,
QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CÉ 16-10-17/03 1.3 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 octobre 2016

Il est proposé par Élisabeth Bérard, et appuyé par Caroline Audet,
QUE le procès-verbal de la séance du conseil d'établissement du 3 octobre 2016 soit adopté
tel que modifié.

- Préciser le document sur l'intimidation.
- Ajustement du genre selon le texte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CÉ 16-10-17/04 1.4 SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DU 3 octobre 2016

La direction fait le suivi au procès-verbal du conseil d'établissement du 3 octobre 2016, notamment :

- Le directeur a transmis les documents sur l'intimidation au personnel de l'encadrement.
- Le nombre d'élèves au 30 septembre 2016 est de 855.

CÉ 16-10-17/05 1.5 PAROLE DU PUBLIC

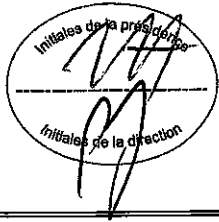
Il n'y pas de public.

2. POUR ADOPTION

CÉ 16-10-17/06 2.1 Vocation particulière « Soccer-étude développement » (art.96.15)

Attendu que :

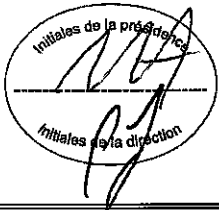
- Soccer Estrie souhaite offrir aux enfants pratiquant ce sport et n'ayant pas les critères d'admission sport-études exigés par la Fédération de soccer du Québec, une alternative complémentaire au programme sport-études soccer tel qu'offert à l'École secondaire du Triolet;
- l'École internationale du Phare a proposé à Soccer Estrie d'offrir une alternative sous la forme d'un programme de type concentration appelé « Soccer-études développement »;



Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT – Réunion extraordinaire
de **l'École internationale du Phare**

N° de la résolution ou
annotation

- l'École internationale du Phare offre une capacité d'accueil et de développement qui permet de recevoir un tel programme de la 1^{re} à la 5^e secondaire;
- les élèves de l'École internationale du Phare portent un grand intérêt pour ce sport et qu'une implication dans ce sport peut constituer un facteur important de persévérance et de réussite scolaire;
- l'École internationale du Phare a la possibilité d'offrir ce programme dès la prochaine année scolaire (2017-2018) et d'en faire la promotion à ses portes ouvertes le 29 octobre prochain;
- la structure organisationnelle (horaire) permet un arrimage avec l'École secondaire du Triolet, qui offre le programme sport-études soccer et ainsi offrir des conditions favorables pour l'embauche et la rétention d'entraîneurs de soccer;
- l'équipe de direction de l'École internationale du Phare possède une expérience organisationnelle dans l'implantation de programmes sportifs;
- la possibilité d'offrir éventuellement et selon la demande un combiné soccer-études développement et programme d'éducation internationale (PÉI);
- le positionnement géographique de l'école facilite l'accessibilité de Soccer Estrie à différents plateaux, dont ceux des universités (Sherbrooke et Bishop's), des centres d'entraînements et du parc Belvédère;
- l'École internationale du Phare a la possibilité d'offrir à Soccer Estrie des installations complémentaires (salle de musculation et classe théorique avec TBI);
- l'École internationale du Phare a la possibilité d'offrir du soutien à la coordination par l'accompagnement de l'animateur à la vie scolaire;
- la possibilité de soutien financier par la fondation Du Phare via son projet « Bouge et cultive tes méninges » pour financer l'inscription d'un élève (40%);
- la volonté de l'équipe école et de la direction à soutenir le programme et à chercher des partenaires;
- l'attrait pour les familles qui s'installeront bientôt dans le quartier pour un tel programme.



Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT – Réunion extraordinaire
de **l'École internationale du Phare**

N° de la résolution ou
annotation

Il est proposé par Jean-Guy St-Gelais et appuyé par Caroline Audet de demander au conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke d'accorder au programme soccer-études développement le statut de vocation particulière, afin que le transport puisse être offert aux élèves qui souhaitent s'inscrire à ce programme, et ce, selon les conditions relatives au transport déterminées par la commission scolaire;

ET

D'adopter le projet de vocation particulière « Soccer-études développement » à compter de l'année scolaire 2017-2018 tel que présenté, si le programme soccer-études développement obtient le statut de vocation particulière.

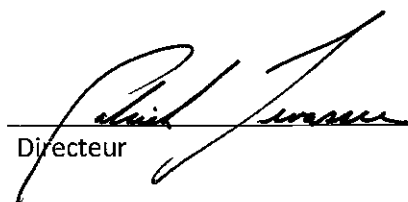
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CÉ 16-10-17/07 **9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE à 20h13**

Par épuisement de l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.


Présidente du conseil d'établissement


Directeur